

## Saint-Benoît détruit par les barbares

Gilles Boileau

Volume 4, numéro 2 bis, janvier 1999

Villages et rivières du Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/11327ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec

### ISSN

1201-4710 (imprimé)

1923-2101 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer cet article

Boileau, G. (1999). Saint-Benoît détruit par les barbares. *Histoire Québec*, 4(2 bis), 34–36.

# Saint-Benoît détruit par les barbares

PAR GILLES BOILEAU

Au Québec, chaque année amène habituellement son lot de commémorations. Des villes et des villages célèbrent avec plus ou moins de faste de grands ou de moins grands anniversaires. Ces manifestations donnent souvent lieu à d'émouvants rappels historiques, accompagnés de réjouissances populaires où sont mis à l'honneur de larges pans d'histoire. En 1999, la paroisse de Saint-Benoît – main-tenant partie de la ville de Mirabel – célébrera son bicentenaire. Avec Saint-Denis, Saint-Charles et Saint-Eustache, Saint-Benoît fut un haut-lieu du mouvement insurrectionnel de 1837. Mais à Saint-Benoît, dont les habitants décidèrent au dernier moment de ne pas prendre les armes, tout le village fut incendié au lendemain de la répression de Saint-Eustache. Tout fut rasé sous l'œil approbateur de sir John Colborne. Peu importe qui mit le feu. Que ce soit les militaires de la toute jeune et nouvelle reine Victoria ou les volontaires orangistes du haut du comté (Argenteuil, St. Andrew, Gore, Chatham, Carillon), il n'en demeure pas moins que les célébrations du 2<sup>e</sup> centenaire vont se dérouler sur un fond certain de nostalgie et de regret bien compréhensible. Au Québec, on trouve des monuments et sites vieux de 200 ans et plus qui sont comme des points de repère dans notre parcours national. À Saint-Benoît, on va «fêter» sans ces précieux points de repère. Mais le souvenir et la mémoire seront au rendez-vous.

C'est en songeant à ces jours empreints à la fois de tristesse et de fierté que nous consacrons les quelques pages qui suivent aux événements survenus en décembre 1837 à Saint-Benoît. C'est notre contribution aux fêtes du bicentenaire.

Saint-Benoît... ce sont les Patriotes de 1837. C'est le notaire Jean-Joseph Girouard, (voir Histoire-Québec, janvier 1998), chef patriote et député. C'est le jeune docteur Jean-Olivier Chénier qui mourra sous les balles des hommes de Colborne le 14 décembre. Ce sont les Dumouchel et les Masson. C'est aussi le flamboyant curé Étienne Chartier, dit l'«aumônier des patriotes» et c'est enfin Paul Sauvé, tout jeune garçon, qui sera *cent jours premier ministre en 1959. C'est aussi Mirabel et les terres de dizaines d'expropriés qui ont connu la grande déception du 27 mars 1969. Saint-Benoît, c'est avant tout une petite partie de nous-mêmes et de l'histoire du Québec. C'est une paroisse et un village qui ont souffert. Les paragraphes qui suivent cherchent à comprendre un peu mieux ce qui s'est passé...*

On appelle «volontaires» les civils canadiens qui au cours des événements de 1837 se sont joints à Colborne et à ses troupes pour combattre les Patriotes. Ceux de Saint-Eustache étaient sous le commandement du capitaine Maxime Globensky, de triste mémoire. En plus de semer la terreur et d'exercer toutes sortes de dégradations dans le village et la paroisse après le 14 décembre 1837, ce sont eux qui, postés entre autres sur la petite île à l'embouchure de la rivière du Chêne, coupaient la retraite aux Patriotes qui tentaient d'échapper à la mort en s'éloignant des lieux du combat. Plusieurs des compagnons de Chénier ont certainement été blessés et peut-être même tués (qui pourrait le dire?) par des balles tirées par ces volontaires de Saint-Eustache (ou d'ailleurs). Nous voudrions ignorer une telle possibilité.

D'autres volontaires venaient, entre autres, de Montréal. Nous les connaissons moins cependant. Mais il y eut aussi ceux, assez nombreux, qui venaient du haut du comté, «de St. Andrew, de Gore et de Chatham» principalement. Ça, c'est certain. Ils avaient été recrutés avant tout parmi les Orangistes du parti Tory et les partisans des candidats Globensky (de Saint-Eustache) et Brown, défaits aux élections de 1834 par le notaire Jean-Joseph Girouard (de Saint-Benoît) et le marchand William-Henry Scott (de Saint-Eustache). Il semble bien que ces volontaires enrégés profitèrent de la cruelle répression de décembre 1837 pour se venger et infliger à la population de Saint-Benoît un traitement mesquin et ignoble, sous les yeux des troupes britanniques qui ne firent guère d'efforts pour empêcher le carnage.

Treize ans plus tard, en s'adressant à Colborne, devenu lord Seaton, le capitaine et commissaire Hanson aurait voulu connaître la vérité. Il est convaincu, comme l'indique sa lettre, des exactions commises par les volontaires. Il suffirait que Colborne confirme cette opinion et le commissaire pourrait ainsi rendre justice «aux malheureuses familles de Saint-Benoît». Mais fidèle à lui-même, Colborne, comme on le verra à la lecture de sa réponse, met plutôt ces méfaits sur le compte de la population de Saint-Benoît elle-même. Il ajoute en plus que les rebelles du camp de Saint-Eustache venaient

surtout de Saint-Benoît. La lettre de Colborne est fort révélatrice et nous permet d'en savoir encore un peu plus sur cette époque et les événements de 1837 à Saint-Eustache et à Saint-Benoît.

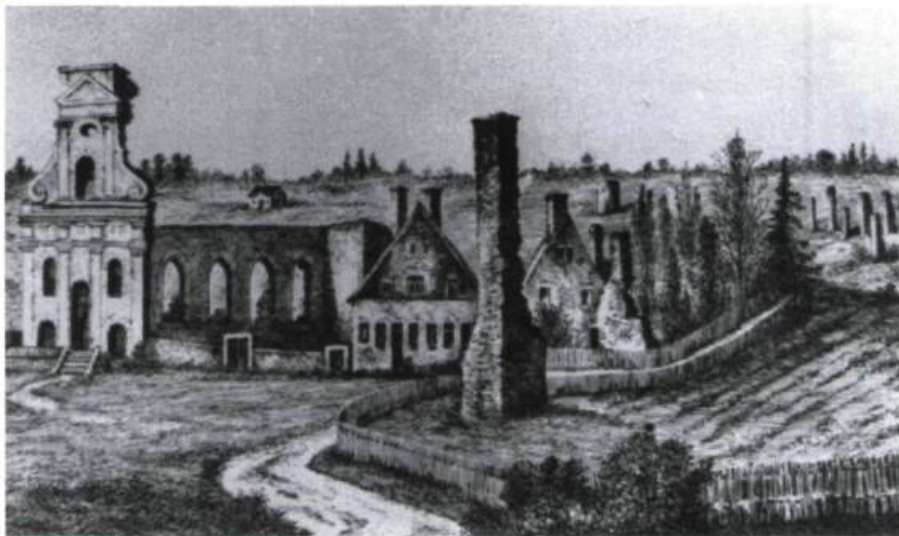
La correspondance échangée entre le capitaine et commissaire Hanson et le triste Colborne est des plus révélatrices. La première lettre, adressée à Colborne de Saint-Eustache, portait la date du 20 juin 1850. En voici quelques extraits...

*Milord - Dans le cours de l'examen des réclamations de certains individus dont les propriétés ont été détruites à St. Benoît durant la rébellion de 1837, les réclamants produisent un affidavit pour prouver qu'une députation des habitants les plus respectables de l'endroit se rendirent auprès de votre seigneurie le 15 décembre, antérieurement à l'entrée des troupes dans le village de St. Benoît, avec un pavillon de trêve, demandant pardon et protection, et assurant à votre seigneurie qu'ils n'avaient aucune intention de résister aux troupes ou aux autorités de la reine; ils se rassemblèrent dans le but de se défendre contre leurs ennemis politiques de 1834, qui, disait la rumeur, venaient de St. Andrew, de Gore et de Chatham, pour les attaquer et les piller.*

#### **Le commissaire Hanson défend les gens de Saint-Benoît**

Le commissaire Hanson est convaincu que ce sont les volontaires orangistes du secteur d'Argenteuil qui ont détruit le petit village de Saint-Benoît. Si tel était la réalité, les gens de Saint-Benoît auraient le droit de recevoir une compensation pour les pertes subies lors de cette répression. Mais Colborne dira «non» à la juste requête du commissaire. Voici la suite de la lettre du capitaine et commissaire Hanson...

*La déposition [des gens de Saint-Benoît] comporte qu'il plut gracieusement à votre seigneurie d'assurer à la députation que, si les gens demeuraient tranquilles et déposaient les armes, il n'y aurait aucune destruction de propriétés; confiants dans la promesse de votre seigneurie, ils s'en retournèrent et firent connaî-*



**Le village de Saint-Benoît au lendemain des troupes de Colborne et des volontaires.** Illustration de Jean-Joseph Girouard.

*tre l'heureux résultat de leur mission; mais, hélas! milord, vos ordres généreux furent suivis pendant que vous étiez dans le village, mais du moment que vous en fûtes parti, les volontaires de Gore, de Chatham et de St. Andrew (comme on l'avait prévu) commencèrent le pillage, la destruction et l'enlèvement de tous les biens-meubles appartenant aux pauvres et infortunés habitants, parmi lesquels se trouvaient des veuves et des orphelins, qui n'avaient pu avoir rien à faire avec les troubles, l'église et toutes les maisons furent brûlées jusqu'aux fondations, et d'autres outrages furent commis, qu'il serait trop pénible de rapporter.*

*Je me flatte, milord, que vous me ferez la justice de croire que je suis mû par aucun autre motif que celui de faire mon devoir, et votre seigneurie devra se rappeler que durant les malheureux troubles auxquels j'ai fait allusion, je me suis acquitté de mon devoir comme magistrat stipendaire, à la satisfaction de votre seigneurie, et je suis fier d'ajouter que je n'ai pas fait une seule arrestation pour offense politique entre 1837 et 1841.*

*«Mon objet en m'adressant à votre seigneurie, est de m'assurer si la déposition produite devant la commission est correcte. Si elle l'est, et votre seigneurie voudra bien me le faire connaître, elle mettra, j'espère, les commissaires en état de rendre justice aux malheureuses familles qui ont été ruinées par la conduite*

*cruelle des volontaires. J'ai l'honneur d'être, Milord, de votre seigneurie le fidèle serviteur,*

*(Signé): W.C. HANSON», Ci-devant capitaine au 71<sup>e</sup> régiment, cavalerie légère, et lieutenant-colonel de milice, et commissaire.*

Voici la réponse de Colborne... maintenant devenu lord Seaton. Cette réponse fut adressée de Londres le 22 juillet 1850 :

*Monsieur - En réponse à votre lettre du 20 juin, relative aux réclamations présentées par les habitants de St. Benoît, je vous transmets l'exposé suivant qui contient, j'espère, tous les renseignements que vous pouvez désirer, vous et vos collègues, pour vous mettre en état de rendre jugement sur les réclamations soumises à votre considération. Ayant, à l'époque que vous mentionnez, reçu des rapports officiels de plusieurs des propriétaires et membres du clergé, qui connaissaient Terrebonne et les districts du nord du St. Laurent, m'informant que quatre ou cinq mille des insurgés de St. Benoît et des districts voisins étaient rassemblés à St. Eustache, sous Girod, à environ six milles de St. Benoît, je fis des arrangements pour disperser les insurgés aussi promptement que possible.*

#### **Colborne donne sa version du feu de Saint-Benoît**

Dans sa lettre compatissante le capitaine et commissaire Hanson croyait en l'innocence et

en la bonne foi des gens de Saint-Benoît. Mais Colborne en a décidé autrement... Cette version est donc celle de celui que le curé Paquin a déjà qualifié de «boucher» sanguinaire...

*Les troupes de sa majesté furent donc réunies de bonne heure à St. Martin, dans le dessein de passer l'Outaouais, le matin suivant, et de se rendre à St. Eustache et à St. Benoît avant le soir, tandis que le corps des volontaires de St. Andrew, sous le lieutenant-colonel Townshend, avec deux compagnies du 24e, furent envoyés pour menacer le district du nord.*

*À l'approche des troupes de la reine sur St. Eustache, Girod et la plus grande partie des insurgés s'enfuirent à St. Benoît; mais la résistance offerte à St. Eustache retarda le corps employé au service jusqu'à une heure si avancée de la soirée qu'il fut jugé expédient de mettre les troupes à l'abri pour la nuit, et de différer de marcher sur St. Benoît jusqu'au matin suivant, lorsque plusieurs des habitants vinrent à St. Eustache, exposant que les insurgés étaient prêts à se soumettre. Ils furent informés cependant qu'on ne pouvait faire de conditions avec eux, mais que les rebelles devraient se rendre et remettre leurs armes.*

*À l'arrivée des troupes à St. Benoît, environ 100 des insurgés remirent leurs armes, et on leur donna des passeports. Les soldats furent postés régulièrement dans le village par les soins du département du quartier-maître général, et il fut donné à chaque officier des ordres rigoureux pour la protection des habitants et de leurs propriétés. Peu d'habitants restèrent dans le village, et je crois que la plupart d'entre eux le quittèrent lorsque Girod et leurs chefs les eurent abandonnés, pour chercher à s'évader.*

*Un officier fut dépêché pour enjoindre au corps des volontaires du nord de s'en retourner dans leurs townships, mais quelques-uns d'entre eux étaient si loin de leurs demeures, et la nuit si avancée, qu'ils se logèrent dans l'église de St. Benoît et les maisons avoisinantes. Le lieutenant-colonel Maitland reçut ordre de marcher avec le 32e vers le nord le matin suivant, le lieutenant-colonel Townshend devant rester au village de St. Benoît pour le protéger, et le reste des troupes devant retourner à Montréal.*

*On trouvera, en regardant aux gazettes de 1837, contenant des dépêches et rapports des événements, et les rapports officiels qui me furent adressés par le colonel Townshend, que ce dernier déclare qu'après le départ des troupes pour Montréal, des feux éclatèrent dans diverses parties du village, et qu'il lui fut impossible, avec tous les efforts des détachements qu'il commandait, d'éteindre les flammes. Le lieutenant-colonel Townshend supposa que quelques personnes vindicatives opposées aux insurgés, et qui avaient souffert de leurs dégradations durant la rébellion, et qui avaient été chassées de leurs maisons par Girod, ou que des maraudeurs parmi les volontaires des townships du nord, avaient mis le feu à la plupart des grandes maisons du village, pendant que les troupes se rassemblaient pour partir.*

#### **Colborne blanchit les incendiaires**

Voici la fin de la correspondance entre le capitaine et commissaire Hanson et Colborne. En dépit de sa bonne volonté et de son apparente bonne foi, Hanson ne pourra soulager autant qu'il l'aurait souhaité les malheureuses victimes de Saint-Benoît, le triste Colborne ne voulant pas croire en leur innocence. À chacun de porter jugement. Voici donc celui de Colborne...

*Il ne peut y avoir aucun doute que beaucoup de familles paisibles et inoffensives doivent avoir souffert en conséquence des outrages occasionnés par la méchanceté des paysans rebelles de St. Benoît et des places avoisinantes, durant la marche rapide des troupes. Il était impossible d'empêcher les désordres de cette nature au milieu d'une population mixte, déjà divisée sur des questions locales, et dont les membres étaient accoutumés depuis longtemps à se regarder mutuellement, sinon comme ennemis, du moins comme intrus.*

*Le malheur des familles qui furent ainsi plongées dans l'affliction par la conduite téméraire de leurs parents doit exciter la plus profonde pitié; mais il faut dire que la population de St. Benoît prit une part active à la rébellion; et que, d'après la liste des insurgés laissés par Girod à St. Eustache, il y avait à St. Eustache plus d'habitants en pleine rébellion sous Girod, du village de St. Benoît, que d'aucun autre vil-*

*lage, et qu'une attaque sur Montréal fut méditée et proposée par leur chef, tandis que les troupes étaient en activité au sud du St. Laurent. Chacune des maisons endommagées ou détruites à St. Benoît le fut pour des motifs malicieux, et malgré les efforts des gardes placés pour protéger les propriétés.*

C'était signé de la main de Lord Seaton (Colborne).

Cet échange entre Hanson et Colborne appelle, bien sûr, quelques commentaires. Colborne, c'est évident, fait preuve d'une mauvaise foi manifeste et manie le mensonge et les demi-vérités avec une grande habileté. Il tente de nous faire croire que ce sont les gens de Saint-Benoît eux-mêmes qui auraient incendié leur village. Qui peut croire pareille grossièreté? Pourtant, dans sa requête, le commissaire Hanson ne se cache pas pour condamner la conduite des volontaires des cantons de Gore, de Chatham et de St. Andrew. Ce sont ces tristes individus, habitant tous le haut de la région, et encore frustrés de leur défaite à l'élection du 4 novembre 1834, qui ont voulu se venger malicieusement, comme de véritables criminels. Après enquête, le capitaine et commissaire Hanson a écrit:

*Les volontaires de Gore, de Chatham et de St. Andrew (comme on l'avait prévu) commencèrent le pillage, la destruction et l'enlèvement de tous les biens-meubles appartenant aux pauvres infortunés habitants, parmi lesquels se trouvaient des veuves et des orphelins, qui n'avaient pu avoir rien à faire avec les troubles; l'église et toutes les maisons furent brûlées jusqu'aux fondations, et d'autres outrages furent commis, qu'il serait trop pénible de rapporter.*

Même si ce petit bout de phrase est entre parenthèses, Hanson prend le soin de préciser et écrit... «**Comme on l'avait prévu**». Les autorités britanniques savaient que les orangistes fanatiques du haut du comté se conduiraient en criminels. Colborne les a laissé agir en toute liberté et, sans doute, à sa grande satisfaction. Le curé Paquin, dans ses *Mémoires*, avait donc doublement raison de le comparer à un « tigre affamé de sang ». ■